

Pas touche à la retraite par répartition !



FO

Les organisations syndicales CGT FNPOS, Union Fédérale de l'Action Sociale CGT, Union Fédérale Santé Privée CGT, CGT PJJ, FO Action Sociale, FO Santé Privée, considèrent que les projets de budget et le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale en débat depuis le 20 octobre à l'Assemblée nationale sont la poursuite des violentes attaques contre les travailleurs et leurs droits, reprenant, rajoutant et aggravant le projet de budget de Bayrou.

De plus, le gouvernement Lecornu/Farandou organise une conférence sur les retraites et le travail avec les « partenaires sociaux ». Son seul objectif : la mise en place d'un système de retraite par points et par capitalisation.

Pour les organisations syndicales, il s'agit pour le gouvernement d'intégrer les organisations syndicales à la construction d'une nouvelle contre-réforme des retraites visant à liquider les régimes de retraites par répartition fondés sur la solidarité. Il veut confier les milliards des cotisations des travailleurs aux fonds spéculatifs.

Nos organisations syndicales tiennent à exprimer leur totale opposition à toute capitalisation et à toute mise en place d'un système de retraites par points.

C'est l'augmentation générale des salaires et l'arrêt des exonérations de cotisation qui garantiront le maintien du régime de retraite par répartition.

Elles exigent le maintien et la défense des régimes de retraite par répartition fondés sur la solidarité ouvrière et du code des pensions des fonctionnaires qui y est adossé.

Plus que jamais elles réaffirment leurs exigences communes :

- ⇒ Abrogation de la réforme Macron/Borne
- ⇒ Ni par points, ni par capitalisation, ne touchez pas à nos retraites fondées sur la répartition et la solidarité ouvrière !
- ⇒ Retrait du budget d'austérité Macron/Lecornu
- ⇒ Des financements à hauteur des besoins dans les secteurs sanitaire, social, médico-social, de l'aide à domicile, de la protection de l'enfance

C'est pour la défense de ces principes, sur cette base et sur celle de nos précédentes revendications communes, que nos organisations syndicales continueront d'agir ensemble.

Paris, le 14 novembre 2025